



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 125810

Texte de la question

Mme Sandrine Mazetier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, chargée de la famille, sur la question des modes de garde des enfants dont au moins l'un des parents travaillent au sein de l'entreprise SNCF. Le 25 novembre 2011, une responsable de la SNCF dévoilait dans la presse l'installation de crèches et de mini-crèches dans 30 sites en France, « à deux pas des gares », pour faciliter le quotidien des riverains. L'ouverture de la crèche de la gare du Nord y était d'ailleurs annoncée pour le printemps 2012, sur un espace de 150 m². Alors que notre pays, particulièrement dans les grandes villes, est confronté à un déficit de places en crèches - largement aggravé par le désengagement de l'État - et que le nombre d'assistantes maternelles agréées y est insuffisant, ce plan va manifestement dans le bon sens et marque une évolution significative de l'entreprise SNCF dans sa volonté de contribuer à l'accueil des jeunes enfants. Pour autant, en l'état, ce plan n'est pas satisfaisant pour les familles d'agents de l'entreprise qui ne trouvent pas actuellement de mode de garde alors qu'ils subissent des horaires atypiques et irréguliers et sont de plus en plus souvent mutés dans des régions où ils n'ont ni familles ni parents. Deux solutions proposées par la Famille du cheminot permettraient d'y remédier. Elles consisteraient, d'une part, à réserver au moins 10 % des berceaux offerts aux actifs de l'entreprise SNCF, d'autant plus envisageable qu'elle finance l'intégralité de ce plan, sans le concours de l'État et, d'autre part, la Famille du cheminot sollicite depuis des années la SNCF pour créer des crèches interentreprises - d'ailleurs recommandées par le Président de la République - ce qui pourrait compléter pour ses agents le dispositif des crèches en gare. Elle lui demande d'intervenir auprès de la direction de l'entreprise SNCF pour que les conventions signées entre la SNCF et les gestionnaires de ces structures reprennent ces propositions de la Famille du cheminot.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Mazetier](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125810

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2012, page 204

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)